

FRANCE MEDIATION INFOS N° 4

Angers le 1er Septembre 2005

Madame, Monsieur le Président, Chers Amis,

J'ai le plaisir de reprendre l'attache de chacun d'entre vous, dès lors que la trêve estivale s'achève pour tous, quelles que soient les modalités d'échelonnement de vos vacances pour lesquelles vous avez opté.

Il est, certes, à mon sens, prématuré de fixer, dès maintenant, la date de notre prochaine Assemblée Générale statutaire au cours de laquelle nous dresserons ensemble le bilan d'une année d'activité, riche en attentes de toutes sortes.

Je crois qu'il est sage d'envisager de la tenir à la fin de l'année, ce qui nous donnera le recul suffisant pour vérifier le caractère effectif de réalisation de nos projets en cours.

Pour autant, j'ai le souci que l'information qui vous est due vous soit acheminée, avec ponctualité, au fur et à mesure que les événements nourrissant l'actualité se produisent.

C'est la raison d'être du **numéro 4** de ce nouveau **FRANCE MEDIATION INFOS**.

Comme ses prédécesseurs, il porte en lui même la marque de fabrique de notre Fédération, telle que je suis déterminé à l'instaurer et que l'on peut résumer en un sigle « **I.E.A.** » *Information, Efficacité, Amitié*.

Cette forme de communication interne donne aussi la mesure de ce que doit être, à mes yeux, l'interactivité qui doit caractériser nos rapports au quotidien.

Lors de notre dernière Assemblée Générale du 24 juin 2005, je vous ai fait distribuer le **numéro 3 de FRANCE MEDIATION INFOS** dont l'économie condensait les activités de la Fédération et résumait ses préoccupations actualisées de l'époque.

Ceux d'entre vous qui n'avaient pu nous rejoindre, le vendredi 24 juin dernier, en trouveront, annexé à la présente, un exemplaire à leur intention.

...../.....

I) L'Assemblée Générale du 24 juin et ses prolongements

Je crois pouvoir dire qu'elle fut de qualité, grâce à la notoriété et la personnalité de celles et ceux qui avaient eu l'amabilité de répondre à notre invitation pour l'animer.

Je sais gré à notre secrétaire Général, notre ami **Abraham ZEINI**, d'avoir bien voulu, comme à l'accoutumée, en dresser le **procès verbal** que vous voudrez donc bien, en conséquence, trouver, sous ce pli, pour votre information personnelle et exhaustive, et auquel je joins un tirage de la feuille de présence. (annexe N°1)

A l'occasion de cette assemblée générale, Monsieur **Philippe RIAUD**, Directeur du *Centre d' Yvelines Médiation*, sur la sollicitation que je lui en avais préalablement faite, a réalisé une prestation d'une grande utilité pour tous les Centres, en acceptant de traiter des moyens matériels et de financement des Centres.

Il est, par voie de conséquence, essentiel que vous puissiez, en en étant destinataires, exploiter les différentes possibilités qu'il a explorées, et consulter les composantes de **la note de synthèse** que je lui ai demandé d'établir et que je joins, par suite, à la présente, (annexe N°2)

Il a bien voulu, et je l'en remercie, accepter, pour en prolonger l'impact et l'adapter à nos besoins matériels et financiers spécifiques, de relever **le challenge** que je lui ai proposé, en animant la **Commission des Finances de la Fédération Nationale**.

L'efficacité reconnue du GEMME, et le rôle déterminant qu'y joue Madame Béatrice BLOHORN BRENNEUR, ce dont a témoigné l'intervention qu'elle a accepté de faire, lors de l'Assemblée Générale, ne sera pas sans lendemain, au niveau de notre Fédération dont la dynamique ne doit pas se démentir, notamment dans son rôle de proposition vis à vis des pouvoirs publics.

Je lui ai demandé de bien vouloir être à mes côtés, lors du rendez-vous que j'ai sollicité auprès de Monsieur Pascal CLEMENT, notre nouveau Garde des Sceaux.

Réitérant, en cela, l'esprit de la correspondance que j'ai, en ce sens, adressée, le 6 juin 2005 à ce dernier, lors de sa nomination, et qui se faisait l'écho de notre double préoccupation actuelle, je vais reprendre l'attache de la Chancellerie pour que ce rendez-vous soit effectif, à, bref délai, et qu'il nous soit, en conséquence, commun, tant il est vrai que les orientations philosophiques et éthiques du GEMME et de la Fédération, dans le domaine de la médiation, se rejoignent et se recourent totalement.

Pour en terminer sur ces différents aspects propres à l'Assemblée Générale du 24 juin dernier, sachez que chacun de nos intervenants, dans leur domaine respectif, se tient à votre disposition et demeure, dans la limite de ses propres disponibilités, à votre écoute, dans la perspective de résoudre vos problèmes.

Ils ont accepté cette mission ; notre reconnaissance leur est due.

Vous possédez, grâce aux informations contenues dans ce numéro 4 du FRANCE MEDIATION INFOS, leurs propres coordonnées où ils sont susceptibles d'être contactés et joints.

Ainsi en est il, prioritairement, d' Abraham ZEINI et de Laurence BARADAT dont l'assistance est incontournable pour que la stratégie mise en place, à l'occasion de l'irritante mais essentielle question de la Validation des Acquis de l'Expérience (V.A. E), soit couronnée de succès, au niveau de la présentation des livrets I et II, sur le chemin de la reconnaissance de nos médiateurs, et dans la perspective de l'attribution à leur profit du diplôme de médiateur familial pour laquelle le combat est engagé sur tous les fronts.

Sur le même registre, le directeur pédagogique d' IFOMENE de la FASSE de PARIS, notre ami Stephen BENSIMON, dont l'absence n'aurait pu se concevoir, lors de l'Assemblée Générale du 24 juin 2005, et dont l'intervention a eu l'immense mérite de baliser, comme il convient, la route de la Formation, à mis au point l'ensemble des composantes de cette dernière que vous pourrez, tout à loisir, consulter, dans le cadre du programme joint à la présente, et sur l'exploitation duquel lui-même et son bras droit, Carole LEROUX, se tiennent à votre disposition pour vous guider utilement et vous aider à résoudre les questions qu'à titre personnel, pour vous même et les médiateurs de votre Centre, vous êtes susceptibles de vous poser (annexe 3)

II) Le suivi des chantiers

Ainsi que vous pourrez l'observer, la densité des efforts déployés par chacun des responsables, pour parvenir à nos fins, ne se dément pas, au fil des jours qui passent.

Il n'en demeure pas moins vrai que, quelle que soit l'importance des priorités de l'heure, notamment dans le domaine de la médiation familiale, laquelle aurait tendance à occulter le reste, nous **devons demeurer très vigilants**, par ailleurs, soit pour **préparer l'avenir**, soit pour **consolider nos propres acquis**.

C'est la raison de l'ouverture permanente et continue des nouveaux chantiers qui, au demeurant, s'inscrivent tous dans l'esprit et la dynamique de la déclaration de politique générale du 10 Novembre 2004.

1) Les problèmes de l' Assurance

Les pourparlers amorcés à l'occasion de l'ouverture de ce nouveau chantier ont donné lieu à la constitution d'un dossier, établi à votre intention et que vous trouverez joint au présent numéro du F.M.I (annexe 4-1 à 4-9) .

2) L' Observatoire de la Médiation

Le concept de médiation s'est imposé dans tous les secteurs de la Société, au point de les envahir.

Ce vocable « générique » en arrive à manquer de lisibilité en ce qu'il affecte le registre Juridico – Judiciaire, en prenant une acception particulière, celle d'un mode alternatif de règlement des conflits.

Le consommateur, le justiciable en l'espèce, s'y perd, au risque de ne plus s'y retrouver, à telle enseigne que, de guerre lasse, par crainte ou prudence, il s'en détourne.

Les documents joints (en annexes 5-1 à 5-4) attestent cette réalité, qu'il s'agisse du secteur de la protection sociale, du monde agricole ou du domaine de la consommation, voire de l'éducation nationale, pour ne citer que ces quelques exemples concrets.

La Société Civile s'organise, en installant la médiation dans ses institutions et ses structures de fonctionnement.

Le discours tenu, depuis un an, sur la nécessité impérieuse **de créer en France un Observatoire** prend donc tout son sens, jour après jour.

Non seulement la concurrence qui s'instaure, à l'extérieur de nos rangs, c'est à dire au delà du domaine judiciaire dans lequel s'inscrit la médiation comme mode alternatif de règlement des conflits, rend inéluctable la conduite à bonne fin de ce projet, mais celle, plus perverse et pernicieuse, qui germe et voit le jour, à l'intérieur, en fait un facteur incontournable de moralisation des différents domaines dans lesquels doit normalement s'exprimer ce MARC spécifique que constitue la médiation.

L'exemple, parmi d'autres, porté à ma connaissance, dans un département voisin du mien, celui de la Mayenne, donne la mesure de ce véritable danger pour la crédibilité de l'institution elle même (annexes 6-1 à 6-6).

Pour peu que le Bâtonnier de LAVAL accepte de porter le fer là où il faut qu'il le soit, il me trouvera à ses côtés et sera rejoint, je puis l'affirmer, par le Président du C.N.B, lui même averti de la situation (annexe 7).

Dès lors « **défendons nous, affirmons nous, positionnons nos compétences et démarquons nous** » telle doit être notre philosophie.

3) la Promotion de la Médiation

a) Intervention de Me Isabelle BURTIN PASCAL

Le constat que chacun peut faire, et que les réflexions ci dessus révèlent de manière éclairante, doit se traduire par une communication amplifiée et valorisée qui nous confronte à une sorte de ressourcement permanent, tant il est vrai que rien n'est jamais définitivement acquis et qu'il faut sans cesse inventer, innover dans un monde qui bouge où la compétition est âpre et rude, voire souvent sauvage.

J'avais, dans ce contexte, accepté que l'ordre du jour de notre Assemblée du 24 juin 2005 intègre l'intervention d'Isabelle BURTIN PASCAL qui avait effectué le déplacement, depuis TARBES, pour apporter aux participants le fruit de sa réflexion sur le sujet, et que je remercie personnellement de sa contribution mais aussi d'avoir accepté de rejoindre les rangs de la Commission Communication qui pourra ainsi bénéficier de l'apport de sa compétence en la matière.

Pour résumer mon opinion sur le sujet, je serais tenté de dire que la Fédération a su, au cours de ces dernières années, se doter d'outils de communication de qualité, mais qu'il lui reste à apprendre à s'en servir au mieux de son intérêt bien compris.

Telle doit être, dès lors, l'orientation que je souhaite donner, à titre de message personnel, aux travaux de la Commission Communication .

b) L'annuaire

Parmi les outils privilégiés de communication de la Fédération, l'annuaire peut faire figure de proue, pour peu qu'il soit conçu de manière cohérente, attrayante et exhaustive.

Les démarches entreprises, sur ce plan, et dont je vous ai précisé le contenu liminaire, dans le précédant numéro de FRANCE MEDIATION INFOS, vont se poursuivre en septembre, dans la perspective d'une présentation concrète lors de notre prochaine Assemblée Générale .

Toutefois, pour que le projet évolue jusqu'à son aboutissement, je dois, **impérativement** disposer d'un maximum de **renseignements** concernant **votre Centre et ses médiateurs**.

C'est une raison complémentaire pour moi de vous demander de **répondre impérativement au questionnaire** élaboré, que je vous ai soumis en annexe, et qui concerne le futur contrat d'assurance, **car** ce questionnaire **a été conçu à double fin** et ses réponses, qui me sont indispensables, me permettront une exploitation **aussi bien pour la définition des garanties de responsabilité** dans le cadre du **contrat d'assurance** à souscrire **que pour** la confection de **l'annuaire** que se propose de réaliser la Fédération pour l'ensemble des Centres qui la composent.

c) les nouveaux marchés de la Médiation

Une véritable politique de communication nous permettra de conquérir de nouveaux marchés, souvent demeurés en friche, mais parfois en cours d'organisation et de structuration.

C'est à ce prix que nous pourrons investir des champs nouveaux et que des pans, souvent méconnus, voire inattendus, s'offriront à nous.

Les documents que j'ai réunis à votre intention (annexes 8-1 et 8-2) en apportent la démonstration la plus évidente.

Mettant à profit les relations personnelles conservées au sein de l' *Association Française des Experts et Scientifiques du Tourisme*, dont je fus administrateur pendant près de dix ans, ce qui contribua à m'ouvrir les portes du *Conseil National du Tourisme* dont je fus Conseiller Technique pendant cinq ans, j'ai pris l'attache de ces institutions, en tentant d'y tenir le même langage conquérant, après avoir co-rédigé un mémoire sanctionnant la formation initiale à la médiation reçue de l' IFOMENE, dans le cadre du CELIMAR, sur le thème « *Médiation et responsabilité du voyageur ou du Tour-operator* »..

Il m'est, en conséquence, agréable de vous proposer la lecture du compte rendu que j'ai fait établir, à votre intention par les organisateurs qui m'avaient convié à ce colloque au cours duquel je devais intervenir, ce dont j'ai été empêché, au dernier moment, pris par d'autres engagements.

d) le Forum des Droits

La révolution qui s'est produite dans le domaine de l'information, avec l'émergence des nouvelles technologies du type INTERNET, a bousculé notre quotidien grâce à cet espace de communication, de partage et d'interactivité.

Pour faire face aux enjeux de Société qui en résultent, concernant les grandes questions qui agitent cette dernière, la France a mis en place le *Forum des droits sur INTERNET*, un organisme qui a permis l'investissement, depuis sa création, du paysage institutionnel français mettant en œuvre une interaction entre ses principaux acteurs : *pouvoirs publics, entreprises privées, utilisateurs*.

Il a présenté le 3^{ème} rapport de ses activités il y a quelques mois.

Dans le cadre de celles-ci, il a ouvert un service de médiation destiné à résoudre à l'amiable les différends de l'Internet, complétant ainsi l'offre de service proposée au grand public.

Dès son lancement, le succès fut au rendez-vous, avec **2000 cas soumis** dans le mois suivant l'ouverture de ce service.

Les différends soumis concernent le *commerce électronique, les droits d'auteur ou la diffamation*.

Le Forum, fort de son succès, s'est structuré pour mieux traiter les demandes, en mettant en place des protocoles de travail ou de coopération.

Différents groupes de travail ont été créés et se montrent opérationnels, au point que l'année 2004 a marqué un véritable tournant dans la vie du Forum avec l'avènement de la médiation.

Cette information doit légitimement interpeller la *Commission Information* à laquelle je demande de se saisir du problème et de réfléchir à la présence de la Fédération, dans ce débat, au sein du Forum et des moyens dont elle peut disposer, concrètement, pour répondre aux besoins exprimés par les internautes.

Même si nous sommes hébergés sur le site Internet du C.N.B, et que notre positionnement est en cours de réalisation, ce qui constitue une première avancée dans ce domaine, essayons d'aller au delà et d'être présents au cœur des débats qu'abrite le Forum Internet.

III) Les Brèves des Centres

1) LE CELIMAR

Il est certain que quelle que soit notre latitude d'intervention dans le secteur de la médiation, il nous faut être présent partout.

Les *Conseils Départementaux d'Accès au Droit* constituent dans l'organisation actuelle des services judiciaires un point névralgique qui fait l'objet de toute la sollicitude du Ministère de la Justice.

Essayons de pénétrer le sérail, de s'y faire connaître, de s'exprimer et d'occuper toute notre place.

Le CELIMAR (*Centre Ligérien de Médiation et d'Arbitrage*) a souhaité, sous la latitude angevine relever le challenge.

Les documents joints témoignent de son initiative, prise de l'intérieur, puisqu'il figure, depuis quelques années, parmi les membres de l'Assemblée Générale et du Conseil d'Administration, y siégeant à titre consultatif (annexes 9-1 à 9-2)

2) Thionville Médiation

Le Centre animé avec bonheur par Isabelle BERTRAND – LORENZ, nous apporte la confirmation que le message de la pluridisciplinarité est passé et qu'il progresse géographiquement sur le plan national.

Je salue, avec tous les égards dus à son initiative, **l'expérience du Centre de Médiation Inter-entreprises de MOSELLE** créé en **partenariat** avec la **C.C.I de MOSELLE** et, entre autres, **les trois Barreaux de la Cour d'Appel de MOSELLE**, de **METZ, THIONVILLE et SARREGUEMINES**, rejoints par le **Conseil Régional de l'Ordre des Experts Comptables de LORRAINE**.

Je sais gré à la Présidente de THIONVILLE MEDIATION de m'avoir adressé les statuts de ce Centre dont l'économie peut servir de référence à ceux qui seraient désireux de s'inspirer de la même démarche (annexe 10)

3) Médiation 84

Je tiens à féliciter les promoteurs de l'importante journée de réflexion organisée

le Vendredi 7 Octobre 2005

De 10 H à 17 H

A l' Université d' AVIGNON et du PAYS du VAUCLUSE sur le thème mobilisateur

« la Médiation et le Monde Judiciaire »

La présence de hauts magistrats et l'ouverture à l'ensemble des professionnels du Droit constituent la garantie d'un impact certain et augurent bien du succès intellectuel et populaire que mérite cette manifestation.

Vous trouverez, ci-jointes, l'intégralité du programme et les informations complètes vous permettant de répondre nombreux à l'invitation de **Médiation 84** qu'il m'est, en conséquence, agréable de relayer à la faveur de ce 4^{ème} numéro de FRANCE MEDIATION INFOS (annexes 11-1 à 11-5).

Telles sont, Madame, Monsieur le Président, Cher Amis, les informations essentielles et actualisées à la date symbolique et significative du 1er septembre, synonyme de reprise pour le plus grand nombre, que je tenais, à la faveur de ce Numéro 4 de « FRANCE MEDIATION INFOS » à vous transmettre, concernant le suivi de notre Assemblée Générale du 24 juin 2005, la vie de notre Fédération et le suivi de ses chantiers ouverts au fil des jours ainsi que les nouvelles des Centres dans le cadre d'une interactivité bien comprise.

Dans l'attente du suivi à intervenir dont je me ferai un devoir de vous informer, dès que des éléments nouveaux m'y convieront, je vous demande de croire à l'expression de mes sentiments les meilleurs et les plus amicalement dévoués.

Pierre GATE
Président de la Fédération



P.S : Annexes numérotées de 1 à 11-5